

**Référentiel de compétences et d'évaluation – Certification/habilitation enregistrées aux répertoires spécifiques**

**Instructeur de qualification de type (TRI)**

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Instruire un élève pilote pour l'amener au niveau requis pour la délivrance de la licence, de la qualification ou de l'autorisation considérée.</p>	<p>Démonstration des compétences d'instructeur, durant l'instruction avant le vol, après le vol et théorique, au travers des épreuves suivantes, organisées par un examinateur d'instructeur de vol (FI(E)) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Examens théoriques oraux au sol</b></li> <li><b>2. Briefing avant le vol</b></li> <li><b>3. Instruction en vol</b></li> <li><b>4. Debriefing après le vol.</b></li> </ol> <p>+ le cas échéant, d'autres exercices adéquats pour évaluer les compétences d'instructeur.</p> <p>L'évaluation des compétences d'un TRI pour avion est effectuée dans un simulateur de vol ou entraîneur synthétique de vol approprié. Si aucun simulateur de vol ou entraîneur synthétique de vol approprié n'est disponible ou accessible, un aéronef sera utilisé.</p>	<p>L'examineur d'instructeur de vol (FI(E)) évalue la réussite du stagiaire au regard des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le stagiaire :</li> <li>- prépare les moyens,</li> <li>- crée un climat propice à l'apprentissage,</li> <li>- transmet les connaissances,</li> <li>- intègre la gestion des menaces et des erreurs (TEM) et la gestion des ressources équipages,</li> <li>- gère le temps pour atteindre les objectifs de formation,</li> <li>- facilite l'apprentissage,</li> <li>- évalue les performances du stagiaire,</li> <li>- suit et fait le bilan de la progression,</li> <li>- évalue les sessions de formation,</li> <li>- rend compte des résultats.</li> </ul>